

24 OCT. 2025

Assemblées Communautaires
Nîmes Métropole



Thématique	Année	Mois	N°
HAB	2025	10	138

ARRETE COMMUNAUTAIRE

SERVICE/DIRECTION : HABITAT	OBJET : Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux
--	--

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2012-115-0001 du 24 avril 2012 portant modification des statuts de Nîmes Métropole afin de prendre compétence « création, entretien et gestion » des aires d'accueil des gens du voyage.

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole N° HAB 2025-03-042 du Conseil Communautaire du 19 mai 2025, portant modification du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage de Nîmes Métropole.

VU l'article 4.6 dudit règlement intérieur, applicable aux aires d'accueil des gens du voyage (actuelles et à venir) qui prévoit, que la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole fixe une période de fermeture annuelle de chaque terrain afin d'assurer les travaux nécessaires à son entretien. Cette période aura une durée de l'ordre de 4 semaines.

CONSIDERANT que des travaux de réfection et d'entretien doivent être réalisés sur l'aire et que la réalisation de ceux-ci n'est pas compatible avec la présence des voyageurs : Nettoyage en profondeur de l'aire, peinture et réfection des blocs sanitaires et des portes, remplacement des prises, remplacement de hublots éclairage emplacement cuisine, remplacement des grilles d'aération sur les portes, réfection des étendoirs, ainsi l'aire sera fermée aux voyageurs du lundi 1^{er} décembre 2025 à 16h00, au lundi 29 décembre 2025 inclus.

CONSIDERANT l'obtention des autorisations de travaux et que pour des raisons de sécurité des biens et des personnes, durant ces travaux l'aire devra être libre de toute occupation, pour la période du lundi 24 novembre 2025 à 16h00, au lundi 29 décembre 2025 inclus.

CONSIDERANT que le territoire de Nîmes Métropole comporte une aire d'accueil située sur la commune de Marguerittes, celle-ci sera ouverte durant la fermeture temporaire de l'aire d'accueil de Nîmes Saint-Césaire, l'accueil des voyageurs y sera assuré.

OBJET : Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire pour travaux

ARRETE

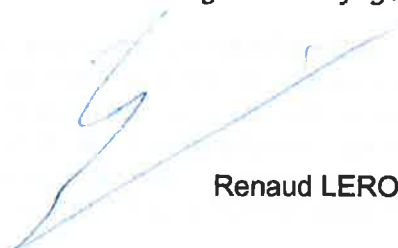
ARTICLE 1 : L'aire d'accueil des gens du voyage de Nîmes Saint-Césaire 215 chemin de Cante Perdrix 30900 Nîmes, sera fermée du lundi 1^{er} décembre 2025 à 16h00, au lundi 29 décembre 2025 inclus.

ARTICLE 2 : Monsieur Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transcrit sur le registre des actes de Nîmes Métropole
- Transmis à Monsieur Le Préfet.

Fait à Nîmes le, **23 OCT. 2025**

Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller communautaire délégué
aux gens du voyage,


Renaud LEROI

VOIES DE RECOURS ET DELAIS

L'intéressé qui désire contester la décision peut saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification et/ou de l'affichage du présent arrêté. Il peut également saisir le Président d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du Président vaut rejet implicite)